



CHARTRE D'ENGAGEMENTS

bouge...
une priorité
pour ta santé!

Votre établissement vient d'être retenu pour faire partie de l'action « Bouge...une priorité pour ta santé ! » portée par la Mutualité Française Hauts-de-France, pour l'année scolaire 2019/2020. Pour le bon déroulement de l'action, votre collègue/lycée,représenté par son chef d'établissement prend, pour l'année scolaire 2019/2020, les engagements suivants :

- 1** Mettre en oeuvre l'action « Bouge...une priorité pour ta santé ! » et son contenu au sein de l'établissement ;
- 2** Inscrire l'action « Bouge...une priorité pour ta santé ! » dans le Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC) ;
- 3** Réaliser au moins 3 interventions d'éducation pour la santé favorisant le développement des compétences psychosociales, dont une à destination des parents ;
- 4** Promouvoir les actions menées dans l'établissement auprès des parents d'élèves ;
- 5** Accueillir une fois dans l'année au sein de l'établissement, le chargé de prévention de la Mutualité Française Hauts-de-France afin d'échanger sur la mise en place et le suivi de l'action « Bouge... » dans l'établissement ;
- 6** Renvoyer dans les délais, le projet de l'établissement adressé en début d'année, accompagné de tous les justificatifs nécessaires ;
- 7** Participer au Rassemblement Départemental « Bouge...une priorité pour ta santé ! » et animer, au moins, une activité physique et sportive ;
- 8** Faire remplir et renvoyer les questionnaires d'évaluation dans les délais impartis.

En cas de manquement à l'un de ces engagements et en fonction de l'évaluation annuelle de l'établissement, l'action «Bouge...» risque de ne pas être reconduite l'année scolaire suivante.

Fait à, le

Chef d'établissement

Référent «Bouge»